

# Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 3.1.1	<b>Dispositif « Parcours santé des aidants »</b>	
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input checked="" type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	MSA SERVICES
	<i>Personne référente</i>	Odile DELIENS
Axe stratégique du CLS	Bien-être et mal-être psychologique	
Contexte et enjeux locaux	<p>L'aidant est une personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités quotidiennes. Ces personnes, qui apportent une aide régulière à un proche dépendant en raison d'une maladie, d'un handicap ou de l'âge, sont plus de 11 millions en France. Pour 4,30 millions d'entre eux, la personne aidée a plus de 60 ans (OCIRP, 2017). Habitués à apporter un soutien à un membre de leur entourage en situation difficile, ils pensent rarement à demander de l'aide pour eux-mêmes et à protéger leur qualité de vie. L'accompagnement des proches aidants est un enjeu de santé publique. Différentes orientations politiques nationales prennent en compte cette problématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Loi n° 2015-17-76 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la société au vieillissement (loi ASV) ;</li> <li>▪ Conférence des financeurs (axe 4) ;</li> <li>▪ Loi du 22 mai 2019 visant à favoriser la reconnaissance des proches aidants.</li> </ul> <p>Le docteur Séverine DUBOC, médecin à la Caisse Centrale de MSA (CCMSA) a identifié les risques de santé chez les aidants de personne en perte d'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un risque de surmortalité ;</li> <li>▪ Un risque « perception du fardeau dépendant » ;</li> <li>▪ Un facteur principal incriminé : le stress dont l'action prolongée peut développer des troubles selon les individus et leur capacité de résistance.</li> </ul> <p>Pour elle, les enjeux concernant la santé des aidants sont à 3 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les aidants : réussir l'accompagnement sans rupture de l'aide ;</li> <li>▪ Pour les aidés : qualité de l'accompagnement et de la relation ;</li> <li>▪ Pour la société : une aide précieuse à préserver car elle représente un enjeu économique important.</li> </ul> <p>La CCMSA, consciente de cet enjeu de société et de cette problématique, a créé un dispositif « parcours de santé des aidants ».</p>	

	<p>La forte sollicitation des aidants est l'un des constats mis en évidence dans le cadre du diagnostic mené sur le territoire du Pays de Langres.</p> <p>Le dispositif « parcours santé des aidants » pourrait donc être décliné sur un des territoires du PETR du Pays de Langres comme outil de prévention des risques santé identifiés chez les aidants.</p>
<p><b>Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif)</b> <i>(lettre et chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Objectif 03.0 - Structurer et mettre en œuvre une politique active en direction des proches aidants, en assurant une meilleure évaluation de leurs besoins, en adaptant les dispositifs et en les faisant connaître</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Hors objectifs PRS</p> <p><input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS</p>
<p><b>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément.</p> <p><input type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien Choisissez un élément.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Hors PRSE 3</p>
<p><b>Objectif spécifique</b></p>	<p>Renforcer l'accompagnement et les compétences des aidants</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p>	<p>➤ Fin 2019, mettre en place un comité de pilotage composé des partenaires du Pays de Langres en lien avec la thématique des aidants.</p> <p>➤ Au second semestre 2020, organiser des temps d'information collectifs ou individuels pour présenter le dispositif « parcours santé des aidants » aux médecins traitants et aux professionnels concernés par la thématique, sur au moins un territoire du Pays de Langres.</p> <p>➤ Au second semestre 2020, mettre en œuvre le dispositif « parcours santé des aidants » à destination d'un groupe préconstitué d'aidants volontaires d'au moins 8 personnes (maximum 12) en partenariat avec les acteurs locaux, sur le territoire retenu du Pays de Langres.</p>
<p><b>Étapes de mise en œuvre – Description</b></p>	<p>➤ Dernier trimestre 2019 : Mise en place d'un comité de pilotage qui se réunira au moins 3 fois pour assurer l'organisation, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action.</p> <p>C'est ce comité de pilotage qui déterminera le territoire retenu ainsi que la composition du binôme d'animation.</p> <p>Les partenaires qui seront invités au COPIL du second semestre sont :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La « Plateforme de Répit » portée par le Centre Hospitalier de Bourbonne-les-Bains</li> <li>▪ Gérontis</li> <li>▪ Les équipes spécialisées Alzheimer à domicile (ESAD)</li> <li>▪ Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)</li> <li>▪ Les services d'aide à domicile</li> <li>▪ La CPAM</li> <li>▪ Le service social SNCF</li> <li>▪ Les hôpitaux</li> <li>▪ Les professionnels de santé (médecins, infirmiers, etc.) exerçant sur les territoires ciblés</li> <li>▪ La conférence des financeurs qui est portée par le Conseil départemental</li> <li>▪ Le PETR du Pays de Langres</li> </ul> <p>➤ Deuxième trimestre 2020, mise en place des temps d'information individuels et collectifs aux professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Repérage des médecins traitants et des professionnels concernés par la thématique et exerçant sur le territoire retenu</li> <li>▪ Organisation de temps d'information collectifs ou individuels à destination des médecins traitants et des professionnels concernés par la thématique et exerçant sur le territoire retenu pour leur présenter le parcours</li> </ul> <p>➤ En amont de la mise en place du dispositif « parcours santé des aidants »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Phase de repérage et de mobilisation des aidants par les professionnels rencontrés, pour les informer de la mise en place du parcours.</li> <li>▪ Constitution du groupe par un contact téléphonique par le travailleur social MSA et son « binôme » d'animation pour confirmer leur inscription au parcours, puis envoi d'un courrier pour la valider et leur indiquer toutes les modalités pratiques concernant la première étape. Pour les aidants ayant besoin de l'intervention d'une tierce personne afin de prendre en charge l'aidé durant la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> étape, un financement pourra être proposé pour la rémunération des heures d'aide à domicile (ADAPAH, ADMR, etc.).</li> </ul> <p>➤ Deuxième semestre 2020 : Mise en place du dispositif « parcours santé des aidants » en 3 étapes</p> <p><b>Première étape : animation sous forme d'un atelier information santé (binôme travailleur social MSA et autre) : temps collectif de 2 H 30 avec un groupe de 8 à 12 aidants maximum :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Informer les aidants sur les risques médicaux liés à l'aide qu'ils apportent à la personne en perte d'autonomie à l'aide d'un diaporama élaboré par le Docteur Brigitte DUBOC (CCMSA) sur la santé des aidants « du stress à la pathologie ».</li> <li>▪ Évaluer la charge ressentie par les aidants à l'aide du questionnaire « santé des aidants - volet 1 – questionnaire aidants », document fourni par la CCMSA et contenant la grille d'évaluation mini-zarit (L'échelle de <b>Zarit</b> évalue la charge émotionnelle, physique et financière que représente, pour un aidant, la prise en charge d'une personne en perte d'autonomie).</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inciter les aidants du groupe à poursuivre le parcours en se rendant à la consultation médicale qui leur est dédiée dans le cadre du parcours. Pour les aidants n'ayant pas de médecin traitant, un accompagnement pour en trouver un pourra être proposé afin qu'il puisse réaliser la 2<sup>e</sup> étape.</li> <li>▪ Réaliser un bilan de l'atelier d'information santé via le questionnaire « Bilan de l'atelier d'information santé », document fourni par la CCMSA.</li> <li>▪ Information auprès des aidants et des médecins concernant la consultation médicale : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un courrier est adressé à tous les aidants à l'issue de la première étape afin de les inviter à prendre RDV chez leur médecin traitant pour bénéficier d'une consultation (sans avance de frais). Il recevra également une enveloppe contenant le questionnaire « évaluation médicale » et une enveloppe T qu'il devra remettre à son médecin en main propre lors de la consultation.</li> <li>○ Parallèlement à cela, le médecin conseil de la caisse d'assurance maladie de l'aidant adresse un courrier au médecin traitant de l'aidant pour lui rappeler le contexte de mise en œuvre de cette action et la raison de cette consultation. Il l'informe également du coût de la consultation (46 €) et de la prise en charge de cette dernière.</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Deuxième étape : la « consultation « santé des aidants »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un temps individuel de consultation pour évaluer l'état de santé général de l'aidant et prendre en charge le plus précocement possible les troubles existants ;</li> <li>▪ Le médecin traitant, lors de la consultation, oriente l'examen sur les dépistages des risques spécifiques liés à la prise en charge de la personne en perte d'autonomie. L'examen est guidé par un questionnaire préétabli avec un test de dépistage de dépression mini GDS.</li> <li>▪ Renvoi des documents par le médecin traitant auprès du médecin conseil pour le recueil des données.</li> </ul> <p><b>Troisième étape : mise en place et animation (par le travailleur social MSA et son binôme) d'un atelier « échange santé »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Courrier adressé aux aidants ayant réalisé les 2 premières étapes du parcours pour les inviter à se rendre à la troisième étape « atelier d'échange des aidants ».</li> <li>▪ Un temps collectif d'environ 2 H 30 dans les 3 mois suivant la consultation pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Permettre l'expression des participants suivant différentes techniques d'animation</li> <li>○ Recenser leurs besoins</li> <li>○ Les informer et les orienter sur les actions de formation, de soutien et de répit, proposées sur le territoire</li> <li>○ Réévaluer la « charge » ressentie par l'aidant à l'aide de la mini-zarit</li> <li>○ Réaliser un bilan de l'atelier à l'aide du questionnaire « bilan de l'atelier d'échanges », document fourni par la CCMSA.</li> </ul> </li> </ul> <p>➤ Organisation d'une réunion bilan avec les membres du comité de pilotage.</p>
--	---

<b>Durée de l'action</b>	X Annuelle : Début : Dernier trimestre 2019	Pluriannuelle : Fin : Décembre 2020	Ponctuelle :
<b>Partenaires de l'action</b>	Conseil départemental de Haute-Marne PETR du Pays de Langres		
<b>Public visé</b>	<input type="checkbox"/> Jeunes enfants (0 à 6 ans) <input type="checkbox"/> Enfants (7 à 11 ans) <input type="checkbox"/> Adolescents (12 à 15 ans) <input type="checkbox"/> Jeunes Adultes (16 à 25 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Adultes (26 à 65 ans) <input checked="" type="checkbox"/> Personnes âgées (>65 ans) <b>Professionnels*</b> <input type="checkbox"/> Autre (Précisez) :	<b>* Préciser si professionnels :</b> Médical Paramédical Médico-social Social De la prévention et de la promotion de la santé De l'éducation/la formation De la culture/Loisirs Autre (Précisez) :	
<b>Territoire d'intervention</b>	A définir mais probablement le secteur de Chalindrey ou le secteur de Longeau / Percey		
<b>Financement</b>	<i>Budget global prévisionnel</i>	<u>Si absence financement CPAM :</u> Total : 6 766 € ARS : 1 000 € MSA : 3 630 € Conférence des financeurs : 2 136 €  <u>Si financement CPAM :</u> Total : 6 766 € ARS : 1 000 € Conférence des financeurs : 1 584 € CPAM et MSA : 4 182 €	
	<i>Financeurs et montants</i>	- Co financement prévisionnel en attente (cf. budgets prévisionnels en annexe)	
	<i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i>		
<b>Déterminants de santé visés</b>	<b>Système de soins</b> <input type="checkbox"/> Accessibilité (géographique, financière, socio-culturelle, ...) <input type="checkbox"/> Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales) <input type="checkbox"/> Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) <input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité		
	<b>Mode de vie</b> <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...) <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)		

	<p><b>Conditions de vie</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire...</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Conditions de travail</p> <hr/> <p><b>Environnement social</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Intégration sociale</p> <p><input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Normes et climat social</p> <hr/> <p><b>Contexte économique et politique</b></p> <p><input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> <hr/> <p><b>Conditions socio-économiques</b></p> <p><input type="checkbox"/> Niveau de revenu</p> <p><input type="checkbox"/> Niveau d'éducation</p> <hr/> <p><b>Autre(s)</b></p>
<p><b>Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
<p><b>Politiques publiques concernées</b></p>	<p>Locale, à l'échelle du Pays de Langres</p>
<p><b>Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Seront concernés par cette démarche tous les proches aidants.</p>
<p><b>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</b></p>	<p><b>Indicateurs de processus :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'aidants ayant suivi l'intégralité du parcours par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> <li>▪ Nombre de médecins traitants informés sur le dispositif <i>parcours santé des aidants</i> par rapport au nombre de médecins présents sur le territoire d'intervention.</li> <li>▪ Nombre de réunions du comité de pilotage mises en place / nombre de réunions prévues.</li> <li>▪ Nombre de partenaires mobilisés dans le comité de pilotage / nombre prévu.</li> <li>▪ Typologie des partenaires mobilisés dans le comité de pilotage.</li> </ul> <p><b>Indicateurs de résultat ou d'efficacité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Écart du ressenti du poids de la « charge » par l'aidant entre la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> étape du parcours.</li> <li>▪ Nombre d'aidants qui, suite à la consultation, déclarent avoir une meilleure perception de leur état de santé par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> <li>▪ Nombre d'aidants qui, suite à la consultation, déclarent avoir une meilleure perception de leurs risques de santé</li> </ul>

	<p>par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'aidants déclarant avoir suivi les préconisations apportées par le médecin traitant par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> <li>▪ Nombre d'aidants déclarant, depuis le dernier atelier, consacrer plus de temps à leurs activités personnelles ou à leur bien-être par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> <li>▪ Nombre d'aidants déclarant avoir reçu une information suffisante sur les risques santé lors du premier atelier par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> </ul> <p><b>Indicateurs d'impact ou d'utilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Évolution positive de l'évaluation par l'aidant de son état de santé entre la première et la troisième étape du parcours.</li> </ul> <p><b>Méthode d'évaluation envisagée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ À la première étape, une évaluation pour mesurer le poids de la charge ressentie par les aidants au début du parcours sera effectuée à l'aide du questionnaire fourni par la CCMSA et contenant la grille de mini zarit qui sera complété par tous les participants.</li> <li>▪ À cette même étape, une évaluation du nombre d'aidants déclarant avoir reçu une information sur les risques santé suffisante lors du premier atelier sera réalisée à l'aide du questionnaire « bilan de l'atelier information santé » fourni par la CCMSA.</li> <li>▪ À la 3<sup>e</sup> étape, le questionnaire de la CCMSA permettra d'évaluer le nombre d'aidants déclarant, suite à la consultation, avoir une meilleure perception de son état de santé par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours, ainsi que le nombre d'aidants déclarant, suite à la consultation, avoir une meilleure perception de leurs risques santé par rapport au nombre d'aidants mobilisés au début du parcours.</li> <li>▪ À cette même étape, une évaluation du nombre d'aidants déclarant, depuis le dernier atelier, consacrer plus de temps à leurs activités personnelles ou à leur bien-être sera effectuée à l'aide du questionnaire fourni par la CCMSA.</li> <li>▪ Une troisième évaluation à cette étape portera sur l'évolution de son état de santé par l'aidant, via une question posée dans le questionnaire de la première et de la dernière étape du parcours.</li> <li>▪ Enfin, une évaluation 6 mois après la fin du parcours sera effectuée par le biais d'un questionnaire adressé aux aidants, afin de savoir combien d'entre eux déclarent avoir suivi les préconisations apportées par le médecin traitant lors de la 2<sup>e</sup> étape « consultation médicale ».</li> </ul>
--	---